

La section européenne au lycée Jacquard

La section est ouverte à des élèves (quelle que soit leur section de Bac Pro) désireux d'approfondir leur maîtrise de l'anglais.

Le dispositif pédagogique

La section a pour vocation de proposer un enseignement ouvert sur l'Europe par :

- L'apprentissage renforcé de l'anglais
- L'enseignement en anglais d'une discipline non linguistique professionnelle liée à la filière suivie
- La connaissance approfondie de la culture des pays européens

La participation d'intervenants étrangers et notamment d'un assistant d'anglais offre un atout supplémentaire susceptible de renforcer la cohérence du dispositif pédagogique.

La coopération interdisciplinaire est essentielle et concerne en premier lieu les professeurs d'anglais et ceux de DNL (choix de thèmes d'étude, critères d'évaluation), et s'entend naturellement à la documentaliste (mise en œuvre de programmes culturels).

Les activités culturelles et d'échanges

Elles sont des actions phares de la section. Elles visent à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels est parlé l'anglais dans le cadre quotidien ou professionnel.

Les échanges peuvent revêtir plusieurs formes :

- Correspondance par le biais d'outils
- Sorties et séjours à l'étranger organisés par l'établissement
- Echanges d'élèves
- PFMP à l'étranger

Cette dernière forme est privilégiée dans la mesure où elle valorise particulièrement le cursus de formation de l'élève.

Modalités de fonctionnement

- L'élève intéressé le précise sur son dossier d'inscription en 2^{nde} professionnelle puis confirme son vœu à la rentrée
- L'élève inscrit s'engage à participer aux cours et activités de la section pendant toute sa scolarité au lycée (2^{nde}, 1^{ère} et Terminale) sauf cas exceptionnel examiné par l'équipe pédagogique
- Un jeune peut candidater en début de 1^{ère} ou Terminale ; son inscription sera validée ou non par la Direction après avis des enseignants concernés.

Possibilités d'obtention de certificats et diplômes

- En 1^{ère}, l'élève inscrit en section euro peut passer les épreuves (orales et écrites) de la certification Cambridge
- L'élève effectuant un stage à l'étranger reçoit l'attestation Europro s'il obtient la moyenne lors de l'évaluation fondée sur un dossier (épreuve en anglais organisée par le lycée)
- La mention « section européenne anglais » est inscrite sur le diplôme du Baccalauréat Professionnel aux deux conditions suivantes :
 - a) Obtenir au moins 12/20 à l'épreuve d'anglais
 - b) Obtenir au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section Européenne.
- Le jeune ayant effectué une PFMP à l'étranger peut aussi présenter l'option facultative Mobilité Européenne et ainsi obtenir des points supplémentaires si sa note est supérieure à 10/20. L'épreuve se déroule en français.

Il est important de noter que l'indication des mentions ou certifications sur un C.V. s'avère très positif tant au niveau de la recherche d'un emploi que de la poursuite d'études.